



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2016 – 005	FAQ DU DEMENAGEMENT POUR LES REPNSES AUX QUESTIONS FREQUENTES DES FAMILLES	26.01.2016

A l'attention des équipes soignantes,

Afin de faciliter vos échanges avec les familles sur le déménagement des résidents et de leurs affaires, voici les réponses aux principales questions :

1) **A quel moment partent les deux cartons contenant des vêtements de rechange pour trois jours ?**

Ces deux cartons partent le lundi 1^{er} février 2016. Ils seront facilement repérables en étant lacés dans un coin à part dans la chambre. Le lundi matin, les équipes soignantes les placeront dans le couloir afin que les déménageurs les emportent.

2) **A quel moment partent les deux cartons contenant les oreillers, traversins, nécessaires de toilette et dessus de lit ?**

Ces deux cartons partent le mardi 02 février 2016. En amont, ils doivent être préparés vides et étiquetés (+ inscription au marqueur du numéro de logement sur le carton). Le 02 février 2016 au matin, ils sont placés dans le couloir afin que les déménageurs les emportent.

3) **A quel moment partent les affaires restantes des résidents (cartons, mobilier) ?**

Les affaires restantes des résidents sont déménagées les 03, 04 et 05 février 2016.

4) **Les étiquettes placées sur les cartons des résidents se décollent : que faire ?**

A cause de la chaleur, les étiquettes ont tendance à se décoller. Par mesure de précaution, les familles ou les équipes soignantes en l'absence de famille disponible doivent inscrire le numéro de logement au marqueur sur les cartons avant le lundi 1^{er} février 2016.

5) Les familles doivent-elles aider au déballage des cartons ?

Oui, à partir du lendemain après-midi (mercredi 03 février 2016), les familles devront venir défaire les cartons de leur proche.

6) Que doit faire la famille par rapport au déménagement de la télévision ?

La famille doit simplement étiqueter la télévision en inscrivant sur l'étiquette le numéro de logement attribué au résident, et la débrancher quelques jours avant le 02 février 2016.

Les déménageurs se chargeront ensuite de la mettre dans des cartons spécifiques et de la transporter sur le nouveau site.

Quelques temps après l'emménagement, les familles devront accrocher les télévisions sur les supports muraux dans les logements.

7) Que deviennent les meubles que les familles ne souhaitent pas voir déménager ?

Les familles doivent venir chercher ces meubles avant le 02 février 2016. Après cette date, l'EHPAD actuel sera fermé et l'électricité (et donc les ascenseurs) sera coupée.

8) Comment seront transportées les affaires fragiles (bibelots par exemple) ?

Les familles doivent indiquer la mention « Fragile » sur l'étiquette + au marqueur sur les cartons contenant des bibelots.

Le Directeur



A. ESSALHI

DESTINATAIRES : Tous services